

FORMATION RELATIVE AU DISPOSITIF TRANSITOIRE

DECRET N° 2021-97 DU 29 JANVIER 2021

SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Objectif global

L'infirmier sera capable d'intégrer les connaissances liées à la poursuite des actes conformément à l'article R. 4311-11-1 alinéa 1b.

Références

- Décret no 2021-97 du 29 janvier 2021 modifiant le décret no 2019-678 du 28 juin 2019 et portant diverses mesures relatives au retrait d'enregistrement d'organismes ou structures de développement professionnel continu des professions de santé et aux actes des infirmiers diplômés d'Etat opératoire.
- Arrêté du 18 février 2021 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2019 et portant sur les conditions pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers

Méthodes pédagogiques

- Face à face pédagogique
- Travaux de groupes

Intervenants

- Cadres de santé IBODE
- IBODE formateurs à l'école d'infirmiers de bloc opératoire
- IBODE

Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction

Pré-requis

Etre titulaire du diplôme d'Etat Infirmier et de l'attestation provisoire d'exercice d'aide à l'exposition aide à l'hémostase et aide à l'aspiration délivrée par la DREETS

Engagement de l'école

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toutes questions, y compris l'accessibilité, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse mail suivante : LMeteyer@santelys.fr

Informations pratiques

Durée : 3 jours en présentiel (21 h)

Dates : **Session 1** : du 3 au 5 mars 2025

Session 2 : du 12 au 14 novembre 2025

Tarif par personne : 950 €

Horaires : 8h30-16h30

Lieu : Ecole d'IBODE
Bâtiment MF COLLIERE
351 rue Ambroise PARE
59120 LOOS

Capacité d'accueil : 20 à 30 personnes

Bénéficiaires : Infirmiers ayant satisfait aux conditions du Décret no 2021-97 du 29 janvier 2021 ayant reçu une attestation provisoire d'exercice d'aide à l'exposition, aide à l'hémostase et aide à l'aspiration.

Validation de la formation :

Attestation de suivi de la formation complémentaire

Inscriptions :

Par mail :
LMeteyer@santelys.fr
HParaiso@santelys.fr

Par courrier :
Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire -
351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

Renseignements complémentaires :
03 20 16 03 68

Clôture des inscriptions : 2 semaines avant la date de formation

Taux de satisfaction 2024: 100 %
(100% des personnes interrogées ont donné une note supérieure ou égale à 7/10)

Contenu de la formation

Défini dans l'Arrêté du 31 juillet 2019 relatif à la formation complémentaire pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers – Annexe 3

Titre	Contenu
Cadre juridique de l'exercice des actes du b) du 1° de l'article R. 4311-11-1 du Code de la Santé Publique	Champ de compétence pour l'infirmier autorisé
Définition, principes et techniques	L'exposition L'aspiration L'hémostase
Risques liés à l'exercice des actes du b) du 1° de l'article R. 4311-11-1 du Code de la Santé Publique	Gestions des risques / check-list / matériovigilance - Risques patients et professionnels - Risques liés aux différentes techniques d'exposition, au regard de la discipline chirurgicale et de la voie d'abord - Risques liés à l'irrigation, à l'aspiration - Risques liés aux différentes techniques d'hémostase - Risques liés à la mise en œuvre de processus de physiothérapie (électrocoagulation monopolaire et bipolaire, ultrasons, lasers) - Méthodologie de rédaction des protocoles.
Risques infectieux au bloc opératoire en lien avec l'exercice des actes du b) du 1° de l'article R. 4311-11-1 du Code de la Santé Publique	Particularité du bloc opératoire Asepsie progressive (Gestion des flux patient-personnel-matériel) - Précautions standard et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION RELATIVE AU DISPOSITIF TRANSITOIRE

■ **LIEU :** Ecole d'infirmiers de bloc opératoire - 351 rue Ambroise Paré – 59120 LOOS

■ **DATE :** **Session 1 :** Du lundi 3 au mercredi 5 mars 2025

Session 2 : Du mercredi 12 au vendredi 14 novembre 2025

■ **AMPLITUDE HORAIRE :** De 8h30 à 16h30

■ **PARTICIPANT :**

NOM DE NAISSANCE – PRÉNOM :

NOM MARITAL :

ADRESSE MAIL (obligatoire) :

■ **DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION – *Aucune réservation possible***

- Copie du Diplôme d'État d'infirmier ;
- Copie de l'attestation provisoire d'exercice d'aide à l'exposition aide à l'hémostase et aide à l'aspiration délivrée par la DREETS ;
- Justificatif d'inscription à l'ordre national des infirmiers ;
- Copie de la carte d'identité

■ **COÛT :** 950 € net de taxe (NEUF CENT CINQUANTE EUROS) – REPAS NON COMPRIS

■ **PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ENSEIGNEMENT - *Joindre un justificatif de prise en charge***

1) L'établissement : OUI NON

Nom de la personne à contacter :

Service de la personne à contacter :

Mail de la personne à contacter :

2) Le participant : OUI NON

■ **ETABLISSEMENT :**

Nom établissement :

Adresse :

■ **ADRESSE DE FACTURATION (si différente établissement) :**

.....

.....

Fait à : le :

Signature